



Problème d'interprétation d'une résolution dans AG

Par **helline**, le **12/02/2014** à **18:17**

Bonsoir,

Lors d'une AG du 24 décembre 2009, dans les questions diverses j'avais demandé que l'on note : "il est précisé que le couloir d'entrée sera à l'usage exclusif des habitants des appartements ou des salariés du local commercial et aucun passage des clients".

Hier je suis allée voir le syndic qui est nouveau, il m'a répondu que cela n'avait aucune valeur, il n'y a que le règlement de copropriété qui fait foi.

je n'e suis pas professionnelle donc je n'ai pas pu répondre. Est ce que vous pouvez me dire s'il a raison et si je dois supporter les allers venus de tous les clients du nouveau syndic.

je vous remercie par avance

Helline